

Objet : Note de service n°4

Monsieur l'Inspecteur,

Au cours de ces derniers mois, le SE-Unsa a mis en lumière la dégradation des conditions d'exercice des directeurs et les difficultés de fonctionnement de l'école.

Pour le SE-Unsa, il faut trouver des réponses aux difficultés récurrentes et systémiques ressenties par de nombreux directeurs sur l'ensemble du territoire ; constat que vous semblez partager.

L'exercice des missions des directeurs doit être facilité par :

- Une aide administrative formée et pérenne pour toutes les écoles,
- La simplification des tâches administratives,
- Une formation continue régulière, des animations pédagogiques spécifiques à la direction dans le cadre des 18 heures de formation
- Une amélioration du régime de décharge pour tous.
- La construction d'un statut d'établissement du premier degré à expérimenter.

Votre note de service N°4 prend appui sur la circulaire n°2014-163 du 1^{er} décembre 2014. Or ce référentiel ne fait pas mention de travail partagé, ni de délégation.

Vous exigez une implication des adjoints dans le pilotage de l'école **sous la forme de délégations accordées par le directeur**. Pour le SE-Unsa, cela ne constitue pas une réponse ni adaptée ni souhaitée par les équipes.

Le SE-UNSA vous demande le retrait de cette note de service.

A défaut, le SE-Unsa invitera les collègues à ne pas s'inscrire dans ce dispositif et les soutiendra le cas échéant.

La direction d'école a été inscrite à l'agenda social de mai 2019 suite à l'action médiatique du SE-Unsa lors de la semaine de la direction d'école en mars 2018. Le SE-Unsa souhaite que ce chantier ouvert puisse répondre aux attentes très fortes des directeurs.

Veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour le SE-Unsa Oise
Nathalie Puissant, secrétaire « écoles »

